

EXPLANATORY NOTE

On January 28, 1965 Her Majesty the Queen by Royal Proclamation, effective February 15, 1965, declared as the National Flag of Canada a red flag of the proportions two by length and one by width, containing in its centre a white square the width of the flag, bearing a single red maple leaf, or, in heraldic terms, described as gules on a Canadian pale argent a maple leaf of the first.

It would be desirable to have this flag displayed in both Houses of Parliament when Parliament is in session.

NOTE EXPLICATIVE

Le 28 janvier 1965, Sa Majesté la Reine, par proclamation royale en vigueur le 15 février 1965, a déclaré que le drapeau national du Canada serait un drapeau rouge dont les proportions sont de deux de longueur sur un de largeur, à carré blanc au centre, haut de la largeur accolée à la hampe et portant une seule feuille d'érable rouge ou, en termes d'héraldique, de gueules, au pal canadien d'argent, chargé d'une feuille d'érable du premier.

Il serait souhaitable que ce drapeau soit déployé dans les deux Chambres du Parlement lorsque le Parlement est en session.